

BULLETIN DE LIAISON POUR LES COMMUNES

N°5 – Octobre 2012



PLANS DE DESHERBAGE COMMUNAUX : TOUTES LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DOTEES

La commune de St Sauveur a fait réaliser, par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, son plan de désherbage communal en avril 2012.

Celui-ci lui servira de base pour faire évoluer les pratiques de désherbage de la commune, notamment sur les zones classées à risque fort de pollution des eaux par ruissellement des pesticides (surfaces imperméables, bords de caniveau, de fossé ou de ruisseau, etc.).

La commune est déjà équipée d'un désherbeur thermique à flamme et d'une débroussailluse, et envisage l'achat d'autres matériels alternatifs de désherbage.

Avec la commune de St Sauveur, désormais toutes les communes du bassin versant du SAGE de l'Elorn ont leur plan de désherbage.



Extrait du plan de désherbage de St Sauveur

ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LA CHARTE DE DESHERBAGE DES ESPACES COMMUNAUX

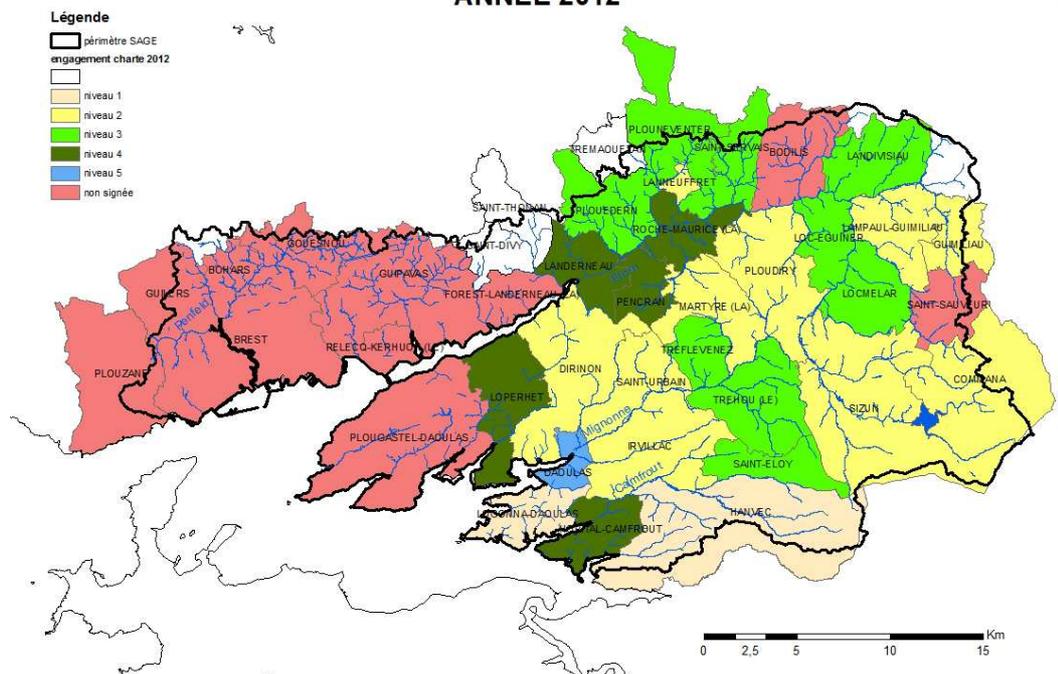
Engagées à partir de 2003, plusieurs communes du bassin versant du SAGE de l'Elorn ont abandonné l'utilisation des produits phytosanitaires et ainsi atteint le niveau 4 ou 5 de la Charte de désherbage.

Les autres communes ont limité leur utilisation de produits phytosanitaires à quelques zones et ont, pour la plupart, atteint le niveau 2 ou 3 de la Charte (abandon partiel ou total des produits phytosanitaires sur les zones à risque fort du plan de désherbage).

A noter que la signature de la Charte est en cours sur les communes de Brest métropole océane et qu'elles ont déjà atteint le niveau 4 ou 5 de la Charte.

Bien que non signataire de la Charte, le niveau atteint par la commune de Bodilis équivaut au niveau 3. La commune de St Sauveur serait quant à elle au niveau 1 ou 2.

ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LA CHARTE DE DESHERBAGE ANNEE 2012



DESHERBAGE D'AUTOMNE : entretien des cimetières et de la voirie

Avec l'arrivée de l'automne se pose la question du désherbage du cimetière et de la voirie :

- Quelle méthode utiliser (alternatif ou chimique) ?
- Quand intervenir pour un résultat durable (au moins jusqu'à La Toussaint pour les cimetières) ?
- Combien de temps consacrer à ces entretiens ?
- Etc.

Autant de questions auxquelles il est parfois difficile de répondre...

L'entretien des cimetières :

Très important pour la population au moment, notamment, de La Toussaint, l'entretien des cimetières doit être assez soigné.

Cependant, un entretien soigné du cimetière ne veut pas forcément dire désherbage chimique.

Les herbes poussant le long des murs peuvent être coupées au rotofil ou à la débroussailleuse à lames contrarotatives qui évitent la projection des graviers.

En fonction de leur enherbement, les allées peuvent être désherbées manuellement, avec une grille de désherbage, avec une débroussailleuse à lames contrarotatives, au désherbeur mécanique sur porte-outils ou encore au désherbeur thermique à flamme ou à eau chaude.

Pour une meilleure efficacité, le désherbage thermique peut-être couplé à un désherbage mécanique.



*Désherbeur mécanique sur porte-outils (ci-dessus)
Débroussailleuse à lames contrarotatives (à gauche)*

Le désherbage par des techniques alternatives, pour obtenir un résultat probant au moment voulu (La Toussaint par exemple), ne devra pas être réalisé trop en amont de la période souhaitée. Il est préférable de l'envisager dans les 15 jours précédents.

Le désherbage alternatif des zones les plus enherbées peut être fait en 2 fois pour une meilleure efficacité (par exemple, mi-septembre et mi-octobre) : désherbage important la première fois et plus léger la seconde fois pour éliminer les repousses indésirables.

Pour obtenir un résultat probant à plus long terme, des aménagements du cimetière peuvent être envisagés comme une réfection des allées (imperméables ou dalles engazonnées pour les allées principales, enherbement avec tonte régulièrement pour les allées secondaires, jointoiment des inter-tombes, ...), ou encore une végétalisation de certaines zones isolées ou des bords et bouts d'allées, etc.

L'entretien de la voirie :

En fonction de leur situation dans la zone agglomérée (bourg, ville, quartier, ...), les rues ne nécessitent pas forcément le même niveau d'entretien.

Le désherbage d'automne des rues peut donc être adapté au niveau d'entretien souhaité :

- dans les quartiers périphériques, il pourra être très léger (enlèvement ou taille des repousses les plus importantes) voire nul
- dans le centre, qui demande souvent à être plus soigné, il pourra être assez important : balayage des surfaces imperméables et caniveaux, désherbage mécanique (débroussailleuse, sur porte-outils ou sur microtracteur) des surfaces perméables et des joints et bordures, désherbage manuel ou thermique des petites surfaces, etc...

Cependant, certaines rues, même du centre, étant parfois peu enherbées à l'automne, leur entretien n'est pas forcément nécessaire.

Le niveau d'entretien souhaité et le degré d'enherbement sont donc à prendre en compte avant d'envisager un désherbage d'automne des voiries.



Balayeuse sur microtracteur



Brosse désherbeuse sur porte-outils



Désherbeur à eau chaude

BREST METROPOLE OCEANE : une réflexion en cours sur l'association de plusieurs techniques alternatives

Dans le cadre de son objectif « 0 phyto », Brest métropole océane a décidé d'optimiser le désherbage des voiries de la Communauté urbaine :

- arrêt du désherbage alternatif des solins (bords de mur) qui sont, désormais, laissés à la charge des riverains
- association du désherbage manuel (arrachage) ou mécanique (déboissailage à lames contrarotatives « Reciprocator ») au passage de la balayeuse. Le passage du « Reciprocator » a pour but de réduire le nombre de passage de la balayeuse et sa puissance pour limiter l'usure des joints par les brosses métalliques de désherbage de la balayeuse.

Une attention particulière va également être portée sur la gestion des plantes de voirie et des plantes invasives. Ces dernières devant être enlevées, il est primordial de savoir les reconnaître et les gérer.

Un « guide de gestion de quelques plantes de voirie » a, pour ce faire, été réalisé par BMO, en collaboration avec Bretagne Vivante, à l'attention des services techniques.

Espèces de grande taille

Séneçon de Jacob
Senecio jacobaea

Gestion : coupe. Il faut intervenir avant la formation des graines, par exemple au moment de l'ouverture des boutons floraux.

Effet : Le séneçon de Jacob ne s'installe pas durablement mais se ressème très facilement et est souvent remarquable par sa grande taille.

Herbe bisannuelle ou vivace.
Tige ramifiée.
Feuilles à dents arrondies.

Hauteur 40 à 120 cm.

Le séneçon de Jacob peut être concerné par un arrêté préfectoral de destruction.



Espèces invasives

Renouée du Japon
Reynoutria japonica

Gestion : expérimentations en cours. L'arrachage soigneux des jeunes plants puis mise en sacs poubelles et incinération, est une bonne alternative.

Il est primordial d'éviter sa propagation en dispersant des fragments de plantes par le biais du matériel de fauche ou de mouvements de terre. Surveiller les sites de stockage.

Herbe vivace à racines traçantes. Feuilles en cœur, tiges creuses tachées de rouge. Forte capacité de bouturage.

Hauteur jusqu'à 2 m.



Extraits du « Guide de gestion de quelques plantes de voirie » (BMO - Bretagne Vivante)

CONTACT : Gwenola LE MEN

02 98 25 93 51 / 06 01 22 29 63 / rivieres.syndicatelorn@orange.fr

Syndicat de Bassin de l'Elorn, Ecopole, Guern ar piquet 29460 DAOULAS / www.syndicat-bassin-elorn.fr